



Service des Sports

FB/CG/CL N°

EXTRAIT DU REGISTRE DES
ARRETES DU MAIRE

Le MAIRE de VILLEPARISIS,

VU, l'article L 2212-1 du Code Général des
Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT, que l'accès au boulodrome
est risqué en raison des intempéries,

A R R E T E

ARTICLE 1

Le Boulodrome situé au Honoré de Balzac est fermé le jeudi 18 janvier 2024.

ARTICLE 2

Madame la Directrice Générale des Services, le Service des Sports et les Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne, de la publication et de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Meaux.

Fait à Villeparisis, le 18 janvier 2024



Cyrille GUILBERT
Adjoint au Maire
Chargée des sports
et des manifestations sportives

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20240118-24_08807-AI
Date de télétransmission : 18/01/2024
Date de réception préfecture : 18/01/2024